

## **Sécuriser les documents numériques**

Nous sommes de plus en plus souvent amenés à transmettre des documents officiels par messagerie, avec le risque de les voir piratés et utilisés à des fins malveillantes.

Afin de lutter contre l'utilisation frauduleuse de ces documents et l'usurpation d'identité qu'elle permet, il est possible d'ajouter un filigrane numérique personnalisé pour les sécuriser avant de les transmettre.

Sont particulièrement concernées les pièces d'identité et justificatifs qui contiennent des informations personnelles sensibles (nom, date de naissance, adresse...)

Pour aider les citoyens et les entreprises à sécuriser leurs documents, l'État propose un service en ligne gratuit : FiligraneFacile. Grâce à lui chacun peut apposer un filigrane numérique sur ses documents numériques.

La démarche en ligne est accessible sur les sites :

[www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/R67906](http://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/R67906)

[www.filigrane.beta.gouv.fr](http://www.filigrane.beta.gouv.fr)